

République Française
Département
Indre-et-Loire

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Verneuil-le-Château
séance du 07/10/2024

L'an 2024 et le 7 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Verneuil-le-Château sous la présidence de BIGOT Eric Maire.

Présent(s) : M. BIGOT Eric, Maire, Mmes : DENOS-FIVEL Sylvie, SILLY Amandine, MM : BODIN Sébastien, DUMAS Olivier, MECHIN Laurent, ROUX Anthony, SKERSOBOLSKI André
Absent(s) : Mmes OLLIVIER Marie-Hélène, VIOT Roseline, M. LASNEAU Mikaël

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 01/10/2024

Date d'affichage : 15/10/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon le : 15/10/2024 et publication ou notification du :

Secrétaire de séance : Mme SILLY Amandine

Objet de la délibération : Approbation du dernier compte-rendu

Tous les membres du Conseil Municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, Monsieur le Maire demande s'il y a des modifications à faire, des remarques ou des suggestions à y apporter.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion en l'état.

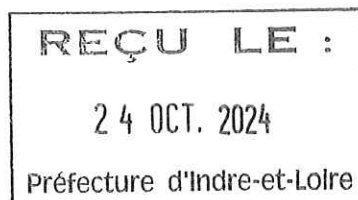
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
En mairie, le 07/10/2024
Le Maire
réf : 2024-10-001



A l'unanimité (pour : 8, contre : 0, abstentions : 0)



République Française
Département
Indre-et-Loire

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Verneuil-le-Château
séance du 07/10/2024

L'an 2024 et le 7 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Verneuil-le-Château sous la présidence de BIGOT Eric Maire.

Présent(s) : M. BIGOT Eric, Maire, Mmes : DENOS-FIVEL Sylvie, SILLY Amandine, MM : BODIN Sébastien, DUMAS Olivier, MECHIN Laurent, ROUX Anthony, SKERSOBOLSKI André
Absent(s) : Mmes OLLIVIER Marie-Hélène, VIOT Roseline, M. LASNEAU Mikaël

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 01/10/2024

Date d'affichage : 15/10/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon le : 15/10/2024 et publication ou notification du :

Secrétaire de séance : Mme SILLY Amandine

Objet de la délibération : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose que sur la demande du Comptable Public, Monsieur Bertrand VIANO, une délibération doit être prise concernant l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

En effet, il indique que les titres, cotes ou produits portés à notre connaissance n'ont pas pu être recouverts à ce jour en raison de poursuite sans effet concernant Mme ARCHAMBAULT Katia, ex-locataire du logement communal, pour une valeur de 46,33€

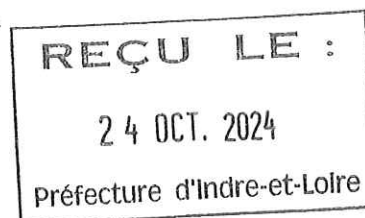
Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'admettre la non-valeur antérieure à 2024 d'un montant de 46,33€ (quarante six euros et trente trois cents) ;
- d'autoriser le Maire à établir un certificat administratif de fongibilité des crédits en M57 afin de s'assurer de crédits suffisants ouverts au chapitre 65 et de procéder au mandatement de cette non-valeur au compte 6541

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
En mairie le 07/10/2024
Le Maire
réf : 2024-10-002



A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

République Française
Département
Indre-et-Loire

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Verneuil-le-Château
séance du 07/10/2024

L'an 2024 et le 7 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Verneuil-le-Château sous la présidence de BIGOT Eric Maire.

Présent(s) : M. BIGOT Eric, Maire, Mmes : DENOS-FIVEL Sylvie, SILLY Amandine, MM : BODIN Sébastien, DUMAS Olivier, MECHIN Laurent, ROUX Anthony, SKERSOBOLSKI André
Absent(s) : Mmes OLLIVIER Marie-Hélène, VIOT Roseline, M. LASNEAU Mikaël

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 01/10/2024

Date d'affichage : 15/10/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Chinon le : 15/10/2024 et publication ou notification du :

Secrétaire de séance : Mme SILLY Amandine

Objet de la délibération : Assurance-vie de Madame JUCQUOIS Germaine

Monsieur le Maire annonce avoir reçu un courrier de LA BANQUE POSTALE stipulant que notre commune est bénéficiaire d'une partie de l'assurance-vie contractée par Madame Germaine JUCQUOIS décédée le 1er août 2024.

La défunte ayant indiqué une clause dans son contrat à savoir que cette somme devrait être allouée pour embellir le village.

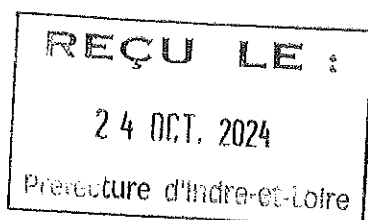
Monsieur le Maire précise alors s'être renseigné de cette information auprès de CNP Assurance qui lui a répondu que :

- le montant ne lui serait communiqué que sur demande par courrier uniquement ;
- en cas d'acceptation, il était obligatoire de remplir un dossier de demande de prestation et d'y joindre les documents attendus
- il n'y aurait ni frais ni imposition sur la somme versée

Monsieur le Maire et son équipe municipale sont touchés et honorés de cette nouvelle et décident qu'une plaque commémorative serait apposée en lieu et place du futur projet d'embellissement de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- que la commune soit bénéficiaire du contrat d'assurance-vie dont Mme JUCQUOIS Germaine était titulaire
- que la commune encaisse le don sur le compte de son Budget Principal
- et autorise le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie le 07/10/2024
Le Maire
réf : 2024-10-003

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

